



Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1° - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2° - Le Code de la Route, notamment l'article R. 417-10 concernant le stationnement gênant,

CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux de sondages géotechniques que doit assurer l'entreprise KAENA – parc d'activités Eurékalp – l'Epicentre – 38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction du stationnement, celui-ci ayant un caractère gênant, ALLEE DE THANN – ALLEE DE SAINT NAZAIRE – ALLEE D'AJACCIO, du 19 au 30 août 2024.

ARRETONS

**ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX
STATIONNEMENT INTERDIT GÊNANT - ARTICLE R. 417-10 DU CODE DE LA
ROUTE**

Du 19 au 30 août 2024

ALLEE DE THANN – ALLEE DE SAINT NAZAIRE – ALLEE D'AJACCIO

Le stationnement de tous véhicules, autres que ceux liés à l'exécution des travaux, sera interdit dans ces voies, au titre de l'article R. 417-10 du Code de la Route conférant un caractère gênant à ce stationnement, sur l'ensemble des emplacements, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise KAENA, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
- . Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
- . Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale,
- . l'entreprise KAENA,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 9 août 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux mobilités,


quoc / 16
Dominique MARTIN-GENDRE